

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (A.A.O.N.O) N° DNCMP/03/S/2019-2020 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU OU CONSULTANT INDEPENDANT POUR EFFECTUER UNE VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILISE DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE KAMENGE.

Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (A.A.O.N.O) relatif au recrutement d'un Bureau ou Consultant Indépendant pour effectuer une valorisation du patrimoine immobilisé du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge.

1. Objet.

Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour effectuer une valorisation du patrimoine immobilisé du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge.

2. Financement du marché.

Le marché est financé sur fonds propres du CHU Kamenge, exercice 2019-2020.

3. Type de marché.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert(A.O.N.O) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation.

4.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales possédant les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2 Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics révisé.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de la Direction Générale du CHU Kamenge.

L'achat du DAO est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre. Le paiement d'un montant, non remboursable, de 50.000 FBU (*cinquante mille francs burundais*) se fera comme suit : la moitié sera versée à la caisse du CHUK ou sur le Compte n° 1123/073 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom du CHUK et l'autre moitié sera versée au sous compte de transit des recettes non fiscales n° 1101/001.04 ouvert à la BRB.

Le DAO peut également être consulté au secrétariat de la Direction Générale du CHUK pendant les heures de service.

6. Adresse de l'Autorité Contractante.

Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge « CHUK »
 B.P 2210 Bujumbura
 Tél : +257 22 23 60 60 ; +257 22 23 60 64 ; +257 22 23 20 92
 FAX : +257 22 23 22 67
 E-mail : chukamenge@yahoo.fr

7. Dépôt des offres.

Les offres exclusivement rédigées en langue française et en 6 exemplaires **dont un original et 5 copies** (pour chaque type d'offre à savoir l'offre technique et l'offre financière) marquées comme tels seront contenues dans une grande enveloppe sans aucun signe distinctif et seront déposées au secrétariat de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, Tél.22 23 60 60/ 22 23 60 64/ 22 23 20 92 BUJUMBURA-BURUNDI, B.P : 2210 BUJUMBURA au plus tard le 28/08/2019 à 10 heures.

Les offres doivent être paraphées, paginées, reliées et comprendre une table des matières.

La grande enveloppe portera clairement la mention : « REPONSE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (A.O.N.O) N° DNCMP/03/S/2019-2020 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DU 28/08/2019 ».

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.

9. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 28/08/2019 avant 10 heures.

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessus le... /... /2019 à 10 heures 30 minutes. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par le CHUK auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dressera un rapport de déroulement de ladite séance et donnera copie à l'Autorité Contractante (CHUK). Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la commission d'ouverture. Ce procès-verbal doit être transmis à la DNCMP.

11. Délais d'exécution.

Le délai d'exécution est de 90 jours calendrier à compter de la date de réception de la lettre de commande par le soumissionnaire qui aura gagné le marché.
Le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court.

Fait à Bujumbura, le /...../2019

LE DIRECTEUR GENERAL

Dr Pontien NDABASHINZE.

